

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 08 AVRIL 2011

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de présents	16
Vote par procuration.....	2
Nombre de votants.....	18
Date de convocation du conseil municipal: le 04 avril 2011	

L'an deux mil onze, le huit avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Jean-Yves DUBOIS, Patrick BLANCHARD, Françoise BRABAN, Thierry DECORNIQUET, Frédérique JARDIN, Jean-Claude GARNIER, Laurent GOUIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.
Absents excusés : M. Yves LAMORRE a donné procuration à Danièle MARTIN et M. Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à M. Jean-Claude GARNIER.
Absents : Patricia MLAKAR

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE a été désigné comme secrétaire de séance.

01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DIA 2011/004 : immeuble cadastré section C 729, 732, 733, 734, 971, 975, 976, 1010, 1012, 1013, 1148, 1149, d'une superficie de 1 640 m², situé 15 Grande Rue et 46 et 50 rue de la Galère.

DIA 2011/005 : immeuble cadastré section AC 124, 125, 126 (cour commune), 130, 131, d'une superficie de 693 m², situé 11 rue de la Lisière.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

03-VIDE-GRENIER, ECOLE MERMOZ

De façon à pouvoir mettre en vente des vieux équipements et de vieux matériels, l'école a fait un tri. Certains de ces équipements avaient été acquis par la commune et il convient donc de les céder à titre gracieux à la coopérative de l'école et de les sortir de l'inventaire de la commune. De cette manière, l'école pourra gérer seule la vente lors du vide grenier de mai. Il est important de signaler que cela concerne du matériel très ancien et inutilisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à céder à titre gracieux l'ancien matériel qui sera vendu par la coopérative de l'école Mermoz lors du vide grenier au mois de mai et donc à le sortir de l'inventaire.

04-VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE LORS DU VIDE GRENIER

A l'occasion du vide grenier du mois de mai, les agents de la bibliothèque souhaiteraient mettre en vente de vieux livres qui ne sont plus présentés à la bibliothèque. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser la modification de la régie de recettes.

Les tarifs de vente pourraient être les suivants :

- livre de poche : 1 € les 3
- autres formats : 2 € les 3
- BD : 2 € l'unité
- Autres livres enfants : 1 ou 2 € suivant l'état

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser la vente des ouvrages mis au rebus par la bibliothèque municipale et donc pour se faire, autorise M. le Maire à modifier la régie de recettes de la bibliothèque et valide les tarifs de vente proposés dans le corps de la délibération.

05-REGIE DU MUSEE

Afin de pouvoir vendre le catalogue de l'exposition, le magazine « l'estampille, l'objet d'art » et les affiches, il faut l'autorisation du Conseil Municipal.

Les prix de vente seraient les suivants :

- catalogues : 49,00 €
- magazine : 8,50 €
- affiches : 5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser la vente des catalogues, les magazines l'estampille et les affiches de l'exposition aux prix définis plus haut et autorise M. le Maire à modifier la régie du musée en conséquence.

06-REGIE DE « L'ESPACE RICHELIEU »

Afin de pouvoir vendre le catalogue de l'exposition, le magazine « l'estampille, l'objet d'art » et les affiches, il faut l'autorisation du Conseil Municipal.

Les prix de vente seraient les suivants :

- catalogues : 49,00 €
- magazine : 8,50 €
- affiches : 5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser la vente des catalogues, les magazines l'estampille et les affiches de l'exposition aux prix définis plus haut et autorise M. le Maire à modifier la régie de « l'Espace Richelieu » en conséquence.

07-AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le budget sera voté lors du prochain Conseil Municipal, le jeudi 28 avril. En effet, le montant des dotations et des bases fiscales n'étant pas encore connu à ce jour, il était impossible de voter le budget primitif le 8 avril. Certaines dépenses ont dues être réalisées en urgence et de façon à respecter les délais de paiement des factures, le Conseil Municipal doit autoriser la réalisation certaines dépenses.

Les dépenses qui ne peuvent pas attendre le vote du budget :

- opération 97, bâtiments : le sinistre qui s'est produit sur le mur du bâtiment des associations nous oblige à réaliser certains travaux. Les gouttières qui doivent être changées doivent être passées en investissement car ce n'est pas le résultat du sinistre mais plutôt la cause. Les autres dépenses (mur, plâtres) seront payées en fonctionnement car elles feront l'objet d'un remboursement de l'assurance. Nous avons aussi certaines dépenses au niveau de la sécurité incendie que nous avons du réaliser. Le total des dépenses que le Conseil doit autoriser est de 5 700,00 €.
- Opération 141, cantine : depuis janvier, le nombre d'enfants de maternelle mangeant à la cantine a augmenté. C'est pourquoi, il a fallu revoir l'organisation des salles de la cantine, acheter une table et six chaises et un chariot de distribution et de ménage. La dépense totale est de 1 300,00 €.
- Opération 161, musée : le reliquat des dépenses de scénographie et de transport des œuvres doivent être réglées. En raison du décalage d'un mois du vote du budget, nous devons régler les fournisseurs avant son vote. La dépense qui sera votée au budget sera quasiment neutre. En effet, elle sera couverte par des recettes supplémentaires, entre autre, une de 48 000 € de la région centre et une autre de 26 000 € au titre du FRAR (fonds régional d'aide à la restauration). Dans un premier temps, en attendant le vote du budget, le Conseil doit autoriser une dépense de 50 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- o Décide d'autoriser M. le Maire à engager les dépenses indiquées ci-dessus avant le vote du budget. Ces dépenses seront intégrées lors du vote du budget le 28 avril 2011.

08-REGROUPEMENT SCOLAIRE, DEMANDE DE DETR

Le Conseil Municipal a déjà pris une délibération de principe pour ce dossier au mois de janvier. Aujourd'hui, nous avons l'estimation précise du montant des travaux. Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à déposer cette demande.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
nature	montant	nature	montant
travaux maîtrise d'œuvre (11%)	1 450 823,00	DETR 2011	300 000,00
SPS	159 590,53	DETR 2012	300 000,00
bureau de contrôle	7 000,00	Fonds parlem 2011	100 000,00
étude de sol	12 000,00	Fonds parlem 2012	100 000,00
étude énergétique	3 000,00	CAF et PER	100 000,00
	9 500,00	DGE 2010	23 000,00
		ADEME	4 750,00
TOTAL	1 641 913,53	TOTAL	927 750,00
taux de subvention 56,50%			
DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
nature	montant	nature	montant
travaux maîtrise d'œuvre (11%)	1 735 184,31	DETR 2011	300 000,00
SPS	190 870,27	DETR 2012	300 000,00
bureau de contrôle	8 372,00	Fonds parlem 2011	100 000,00
étude de sol	14 352,00	Fonds parlem 2012	100 000,00
étude énergétique	3 588,00	CAF et PER	100 000,00
	11 362,00	DGE 2010 et ADEME	27 750,00
		FCTVA	304 063,73
TOTAL	1 963 728,58	TOTAL	1 231 813,73
taux de subvention 62,73%			

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour 2011 est lié aux dépenses sur la tranche de l'école primaire. Le montant de ces travaux est de 1 016 359,29 € HT, honoraires compris.

M. NOVELLI fait le point sur le projet de regroupement scolaire. C'était un engagement de l'équipe municipale lors des élections qui sera tenu. Un gros travail a été réalisé et se poursuit actuellement pour trouver la solution optimale. L'option retenue était celle du regroupement de l'ensemble des élèves sur le site de Jean de la Fontaine, rue Henri Proust. M. NOVELLI a rencontré l'Inspecteur d'Académie qui lui a indiqué qu'il souhaiterait que la possibilité d'accueillir les écoles élémentaires dans l'enceinte du collège soit étudiée. Suite à cet entretien, l'Inspecteur d'Académie a saisi M. le Préfet qui lui a signifié son intérêt pour cette solution. M. CHARLOT, l'Inspecteur, doit faire réaliser rapidement une étude de faisabilité.

Cette solution, si elle est réalisable, serait une opération innovante et parfaitement en accord avec les volontés du Ministère de l'Éducation Nationale. De plus, le coût de l'opération pourrait diminuer énormément ce qui représenterait une économie d'argent publique non négligeable. Il rappelle qu'actuellement le projet de regroupement à Mermoz se porte à Près de 1,7 millions d'euros.

Patrick BLANCHARD demande quand la décision pourra être prise.

M. le Maire indique qu'il faut que la décision soit prise avant les vacances d'été.

M. BLANCHARD pense qu'il faudrait réaliser une étude pour s'assurer de la sécurité des enfants à Mermoz.

M. NOVELLI approuve et indique que des travaux de purge ont déjà été réalisés mais un diagnostic d'ensemble va être réalisé et charge le Secrétaire Général de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2011 pour un montant de 300 000 € correspondant à la part des travaux concernant l'école élémentaire.

09-SMICTOM

Lors du Conseil Municipal du mois de janvier, le Conseil Municipal a décidé de délibérer ultérieurement. Aujourd'hui, il faut choisir officiellement le nombre de ramassages hebdomadaires et si on demande au SMICTOM de passer avec le petit camion ou si on laisse les points de regroupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 6 contre et 1 abstention :

- Décide de rester à deux ramassages hebdomadaires et de passer avec le petit camion partout où c'est possible. Les points de regroupement créés auparavant seront supprimés au maximum dans le cas où le petit camion pourra passer.

10-PETITE ENFANCE

Actuellement, la CAF souhaiterait que la compétence petite enfance soit transférée à la communauté de communes et indique qu'elle ne financerait plus les communes. La commune de Richelieu aide financièrement l'association HAGARI. La communauté de communes travaille sur cette prise de compétence.

Pour la commune, ce transfert aurait peu d'incidences. Il n'y a pas d'emprunt en cours sur le bâtiment. En 2010, la commune a versé une subvention de 22 000 € et a perçu de la CAF une somme de 13 666 €, soit un différentiel de 8 334 €. A ce montant, il faut ajouter toutes les charges supplétives comme le coût du loyer.

S'il y a transfert de compétence, la charge pour la commune sera fixée par rapport au réel de l'année et les implications financières de la commune ne changeraient pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de prendre une délibération de principe pour transférer la compétence petite enfance à la communauté de communes.

11-CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DEUXIEME CLASSE

Un de nos agents remplit toutes les conditions pour postuler au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Pour le nommer à ce grade, une fois que la commission administrative paritaire du centre de gestion aura validé cet avancement, il est nécessaire de délibérer pour ouvrir le poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

12 RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Cette approbation est repoussée à une date ultérieure, lors d'un prochain Conseil Municipal.

13-QUESTIONS DIVERSES

1/ la commune a recruté un CAE d'une durée de 6 mois pour assurer un accueil de qualité pour les visiteurs du musée. Cette personne, Aurore Caulier a fait l'école du Louvres et elle prépare actuellement une thèse.

2/ la commune accueille une stagiaire de la faculté de Tours. Elle est actuellement en Master I d'histoire. Elle est chargée d'une partie de l'accueil du public de « l'espace Richelieu » elle travaille sur le dossier de la matériau thèque.

3/ Le contrat de l'ATSEM recrutée en septembre se termine le 10 avril. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire son poste jusqu'à la fin de l'année scolaire.

4/Point sur l'avancement du dossier de transformation de POS en PLU,

5/ Danse orientale : demande de la salle des fêtes gratuitement pendant 4h une fois par semaine.

6/Admissions en non valeur du service assainissement : lors du Conseil Municipal de février, ce point avait été repoussé car nous n'avions pas les justificatifs des factures irrécouvrables à annuler. Nous les avons reçu cette semaine. Par conséquent, le Conseil Municipal peut délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions prises par M. le Maire pour le recrutement d'un CAE, d'une stagiaire,
- Décide d'autoriser M. le Maire à recruter une ATSEM à 16/35^{ème} jusqu'aux vacances d'été,
- Décide d'appliquer un tarif de 10 € la séance pour la location de la salle des fêtes pour la pratique de danse orientale 3h/semaine le lundi,
- Décide de valider les admissions en non-valeur pour l'assainissement comme présenté en réunion pour un montant de 5 563,56 €,

Le Maire,	Signature	Les adjoints	Signatures
Hervé NOVELLI		Michel AUBERT	
		Danièle MARTIN	
		Patricia MLAKAR	
		Alain GROLLAUD	
		Etienne MARTEGOUTTE	
Les Conseillers Municipaux			
Jacques DROUCHAUX		Yves LAMORRE	
Pierre GRAVEL		Frédérique JARDIN	
Arnaud SACCOMANDI		Jean-Claude GARNIER	
Jean-Yves DUBOIS		Laurent GOUIN	
Patrick BLANCHARD		Jean-François MALECOT	
Françoise BRABAN		Philippe THIOT	
Thierry DECORNIQUET			

--	--	--	--